

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE
24 décembre, 2010**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Ivanhoe Mines Ltd. (IVN)
Émission de droits de souscription**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Ivanhoe Mines Ltd. (« Ivanhoe ») a annoncé le 22 décembre 2010 qu'elle offrirait des droits de souscription aux actionnaires inscrits en date du 31 décembre 2010. En vertu de cette émission de droits de souscription, chaque actionnaire de Ivanhoe recevra un droit de souscription transférable pour chaque action ordinaire détenue. Chaque bloc de 100 droits de souscription détenus permettra à son détenteur d'acheter 15 actions ordinaires de Ivanhoe au prix de 13,93 \$CA ou 13,88 \$US. Les droits de souscription expireront le 26 janvier 2011 à 17h00 (heure locale de Toronto).

CDCC - détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options de Ivanhoe seront rajustées comme suit:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** **Le 29 décembre 2010**
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** **IVN deviendra IVN1**
- **NOMBRE DE CONTRATS:** **Inchangé**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** **- 100 actions ordinaires de Ivanhoe (IVN)
- 100 droits de souscription de Ivanhoe (IVN.RT)***
- **PRIX DE LEVÉE:** **Inchangés**
- **MULTIPLICATEUR:** **100**

➤ **LIMITES DE POSITIONS** **Inchangées**
ET DE LEVÉE :

➤ **CUSIP :** **NOTACUSIP**

* Les droits de souscription seront transigés sous le Cusip 46579N137.

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

La Bourse - détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter l'émission des droits de souscription et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options IVN seront transférées à la classe d'options IVN1 qui constitue le nouveau livrable. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Ivanhoe Mines Ltd.		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe après l'émission des droits de souscription
15,00 \$	IVN	IVN1
16,00 \$	IVN	IVN1
17,00 \$	IVN	IVN1
18,00 \$	IVN	IVN1
19,00 \$	IVN	IVN1
20,00 \$	IVN	IVN1
21,00 \$	IVN	IVN1
22,00 \$	IVN	IVN1
23,00 \$	IVN	IVN1
24,00 \$	IVN	IVN1
25,00 \$	IVN	IVN1
26,00 \$	IVN	IVN1
27,00 \$	IVN	IVN1
28,00 \$	IVN	IVN1
29,00 \$	IVN	IVN1
30,00 \$	IVN	IVN1
32,00 \$	IVN	IVN1
34,00 \$	IVN	IVN1

La classe d'options IVN1 sera ajustée une seconde fois lorsque les droits de souscription expireront.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 170-2010